



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Advicenne S.A.

**Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur
les comptes individuels annuels établis selon le
référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union
Européenne**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Advicenne S.A.

2 rue Briconnet - 30000 Nîmes

Ce rapport contient 44 pages

Référence : L182-4



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Advicenne S.A.

Siège social : 2 rue Briconnet - 30000 Nîmes
Capital social : € 1.612.469

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Advicenne S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des états financiers individuels de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers individuels annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers individuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

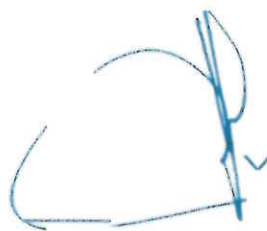
Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Nîmes, le 27 avril 2018

KPMG Audit Sud-Est



Stéphane Devin
Associé



Frédéric Vacheret

Etats financiers individuels selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Etats de la situation financière

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles	7-11	3	2
Immobilisations corporelles	7-12	214	282
Autres actifs financiers	7-13	9	6
Actifs non courants		226	290
Stocks et en-cours	7-14	163	291
Clients	7-15	223	90
Crédits d'impôt	7-16	886	638
Autres actifs courants	7-16	553	364
Actifs financiers	7-13	300	-
Trésorerie et équivalents trésorerie	7-17	36 183	1 583
Actifs courants		38 308	2 966
Total actif		38 533	3 256

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital social	7-18	1 601	774
Primes liées au capital		51 895	8 829
Réserves		-13 937	-11 181
Résultat net		-6 048	-3 574
Total Capitaux Propres		33 511	-5 151
Emprunts et dettes financières	7-11	454	206
Provisions	7-19 / 10	106	80
Passifs non courants		560	286
Emprunts et dettes financières	7-11	248	3 578
Fournisseurs	7-12	1 314	911
Produits constatés d'avance	7-12	-	1 206
Autres passifs courants	7-12	2 901	2 426
Passifs courants		4 463	8 121
Total passif		38 533	3 256

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	8-2-1	557	268
Autres produits de l'activité	8-2-2	2 015	1 625
Produits des activités courantes		2 572	1 894
Coût des marchandises vendues		-314	-99
Frais de recherche et développement	8-2-3	-4 955	-3 317
Frais de commercialisation et de marketing	8-2-3	-1 496	-671
Frais de structure et généraux	8-2-3	-1 781	-974
Résultat opérationnel		-5 974	-3 168
Coût de l'endettement financier	8-2-4	-69	-407
Autres charges financières		-4	
Autres produits financiers	8-2-4	-	1
Résultat avant impôt		-6 048	-3 574
Impôts sur les bénéfices	8-2-5	-	-0
Résultat Net		-6 048	-3 574
Résultat par action (€/action)	8-2-6	-1,01	-0,92
Résultat dilué par action (€/action)	8-2-6	-1,01	-0,92

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat Net		-6 048	-3 574
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite		-4	1
Effet d'impôt (NS)			
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		-4	1
Résultat global		-6 052	-3 573

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015	774	8 829	-11 274	-1 670
Résultat de la période			-3 574	-3 574
Autres éléments du résultat global, après impôts			1	1
Résultat global	-	-	-3 573	-3 573
Augmentation de capital				-
Paiements fondés sur des actions			92	92
Situation au 31 décembre 2016	774	8 829	-14 755	-5 151
Augmentation de capital	826	43 065		43 891
Résultat de la période			-6 048	-6 048
Autres éléments du résultat global, après impôts			-4	-4
Résultat global	826	43 065	-6 052	37 839
Paiements fondés sur des actions			822	822
Situation au 31 décembre 2017	1 601	51 894	-19 984	33 511

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net	-6 048	-3 574
Amortissements et provisions	186	102
Paiement fondé sur des actions	822	92
Autres produits et charges calculés	-62	12
Cout de l'endettement financier net	69	407
Capacité d'autofinancement	-5 032	-2 961
Incidence de la variation des stocks	129	-116
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-569	-287
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-328	3 431
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-5 801	67
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35	-24
Acquisition d'actifs financiers	-303	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-338	-24
Augmentation de capital	40 830	-
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	500	-
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-521	-90
Intérêts reçus (versés)	-69	-6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	40 739	-95
Variation de la trésorerie	34 600	-52
Trésorerie d'ouverture	1 583	1 635
Trésorerie de clôture	36 183	1 583

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 2 rue briçonnet – 30000 NIMES.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018.

1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Advicenne est une société pharmaceutique fondée en 2007 qui développe des produits pédiatriques innovants dans le domaine de la néphrologie (maladies rénales) et de la neurologie en vue de leur commercialisation. Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rénales les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à ces besoins.

Advicenne a développé un portefeuille de produits dont deux sont à des stades de développement clinique avancés ainsi que deux autres produits autorisés en France et commercialisés par Advicenne (pour ces deux produits la Société a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France).

Le produit phare d'Advicenne, ADV7103, se positionne dans le traitement de pathologies rénales (néphrologie). Advicenne a généré des résultats cliniques convaincants avec ADV7103 dans plusieurs essais cliniques et est en phase finale de développement clinique en vue d'une obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. ADV7103 a le potentiel de devenir un médicament de référence dans le traitement des acidoses tubulaires rénales distales. Advicenne prévoit de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale auprès de l'agence européenne (EMA) en 2018 sur la base des résultats de l'étude clinique de phase III. Advicenne envisage de capitaliser sur les études cliniques déjà réalisées ou en cours en Europe et de répliquer le développement clinique d'ADV7103 aux Etats-Unis. Advicenne a obtenu auprès de l'EMA la désignation maladie orpheline pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale. L'avantage majeur de cette législation est de permettre au laboratoire-fabricant vendant des produits ayant le statut de médicament orphelin de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe.

De plus, outre son produit phare ADV7103 et le produit licencié à Primex, ADV6209, la société dispose d'autres produits en développement dans le domaine de la néphrologie et de la neurologie qui viendront renforcer ce portefeuille.

Ainsi, en Europe, la Société envisage de commercialiser ses produits via sa propre infrastructure ou bureaux de représentation. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux pédiatres néphrologues principalement et aux neurologues.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants répondant à de réels besoins médicaux et à mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour atteindre des

marchés orphelins à forte demande, liés à des besoins médicaux non satisfaits pour lesquels il n'existe pas de traitement ayant reçu une AMM. Forte de ses nombreux atouts détaillés ci-dessus et afin de s'affirmer comme un acteur de référence, Advicenne a décidé de se doter des moyens d'accélérer la croissance de son portefeuille de produits thérapeutiques pour devenir une société de spécialité pharmaceutique dans le traitement des maladies rénales et neurologiques des jeunes enfants et répondre ainsi à l'immense attente des patients et des praticiens.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2017

Opérations sur le capital

Le Conseil d'administration du 13 mars 2017 a constaté :

- L'émission de 420.424 nouvelles actions de préférence C (« actions C ») assorties de BSA Ratchet au prix unitaire de 37,70 €, soit avec une prime d'émission de 36,70 € représentant un financement de 15.849.984,80 €.
- La conversion de 25 000 OC₂₀₁₅ en 82 733 actions de préférence C, représentant une augmentation du capital de 3,1M€ prime d'émission incluse.
- Les actions de préférence C, bénéficient d'une répartition préférentielle en cas de liquidation de la Société, de cession de tout ou d'une partie substantielle de ses actifs, de cession des actions ou de la Société ou en cas de fusion-absorption de la Société. Ces actions C seront de plein droit transformées en actions ordinaires en cas d'admission à la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation organisé français ou de l'Union Européenne.
- La démission d'un administrateur, la désignation de deux nouveaux administrateurs et la désignation d'un censeur.
- La conversion de 91.208 actions ordinaires en actions de préférence O', nouvellement créées.
- La modification des termes des règlements des plans de BSA 2008, BSPCE 2008, BSA 2011, BSPCE 2011 bis, BSPCE 2011 Pool 2, BSA 2013, BSPCE 2013 Pool 1, afin de prévoir que ces bons donneront droit, en cas d'exercice, à la souscription d'actions O' en lieu et place des actions ordinaires.

L'assemblée générale du 24 octobre 2017 a décidé de diviser par cinq de la valeur nominale des actions composant le capital social – Attribution de 5 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune pour une action d'une valeur nominale de 1 euro anciennement détenue

Introduction en bourse

La société a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 27 M€ par voie d'émission de 1.924.448 actions nouvelles en numéraire par voie d'offre au public au prix de 14,03 euros l'une, soit 0,20 euro de valeur nominale et 13,83 euros de prime d'émission. Les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris en date du 6 décembre 2017.

Les frais relatifs à l'introduction en Bourse ont été comptabilisés comme suit :

- Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'augmentation de capital ont été imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'opération pour un montant de 2M€

- Les coûts de transaction marginaux qui ne sont pas directement attribuables à l'augmentation de capital ont été passés en charges (frais de structure et généraux).
- Les coûts de transaction marginaux communs à l'introduction en bourse et à l'augmentation de capital ont été répartis entre ces transactions sur une base d'imputation rationnelle correspondant au ratio entre l'estimation du nombre d'actions nouvelles à émettre par rapport au nombre d'actions existantes.

Suite au succès de l'introduction en bourse, le conseil d'administration du 7 décembre 2017 a constaté :

- la conversion en 456.040 actions ordinaires des actions de préférence de catégorie O'
- la conversion en 2.790.240 actions ordinaires des actions de préférence de catégories A et B
- la conversion en 2.206.968 actions ordinaires des actions de préférence de catégorie C, et la réduction corrélative du capital social d'un montant nominal de 61.762,40 euros par voie d'annulation de 308.817 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, ladite réduction de capital étant supportée par les titulaires des actions de préférence de catégorie C

Projet TOUPI

Le projet TOUPI est un projet de recherche dont l'objet est d'innover dans les traitements d'urgence oromucosaux pédiatriques.

Ce projet bénéficie d'une aide publique accordée par Bpifrance Financement sous forme de subvention et d'avance remboursable. En date du 31 octobre 2016, les partenaires ont souhaité arrêter le projet et une demande d'arrêt du projet a été faite auprès de Bpifrance Financement.

Advicenne a remboursé en mai 2017, au titre du Projet Toupi, le trop-perçu de 391 K€ d'avances remboursables (sur un total de 502 K€ au 31 décembre 2016) et de 111 K€ de subvention (soit l'intégralité du montant au 31 décembre 2016). Il restait au 31 décembre 2017 111 K€ d'avance remboursable, pour laquelle aucune décision n'avait été prise par Bpifrance Financement en 2017. Le 2 mars 2018, Bpifrance Financement a décidé de transformer l'avance remboursable de 111K€ en subvention.

Autres faits marquants

- En Avril 2017, Advicenne a obtenu un emprunt de 500 k€ auprès de la banque BNP Paribas.
- Le 21 juin 2017 Advicenne a obtenu le statut de « médicament Orphelin » pour l'ADV7103 dans le traitement de l'ATRd (l'acidose tubulaire rénale distale) auprès du Comité des Médicaments Orphelins de l'EMA.
- En juillet 2017, le Crédit Impôt Recherche lié à l'activité de 2016 a été remboursé, pour un montant de 618K€.

- Les résultats de l'étude clinique Phase III de l'ADV7103 ont été présentés au congrès de l'ESPN (European Society of Paediatric Nephrology) du 7 au 9 septembre 2017 à Glasgow, UK.
- Le 6 novembre 2017, Advicenne annonce les données positives à 6 mois de l'étude d'extension de l'essai clinique pivot de Phase III d'ADV7103 chez les adultes et les enfants atteints d'ATRd.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2018, l'option de surallocation a été partiellement exercée à hauteur de près de 72% dans le cadre de l'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 836.861,44 euros.

Advicenne a souscrit un contrat de liquidité avec la société de banque Gilbert Dupont pour un montant de 300K€, en vigueur depuis le 5 janvier 2018.

Le 2 mars 2018, Bpifrance Financement décide de transformer l'avance remboursable de 111K€ en subvention suite au constat d'échec du projet TOUPI.

Advicenne a annoncé en janvier l'arrivée du Dr Linda Law à la tête des opérations cliniques aux Etats Unis. Comptant près de 25 années d'expériences dans l'industrie, le Dr Law est notamment intervenue chez Raptor Pharmaceuticals, avec qui elle a notamment développé un produit ciblant une maladie rénale orpheline.

3. ETATS FINANCIERS IFRS DE LA SOCIETE

La Société établit des comptes sociaux en application des règles comptables françaises (Plan Comptable Général). Toutefois, depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris, la Société établit également des états financiers individuels selon les normes IFRS. L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées. Ces états financiers constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2017.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2017, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date.

Nouvelles normes d'application ultérieure, endossées par l'Union Européenne

- IFRS 9 - Instruments financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018) ;
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 16 – Contrats de location (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019) ;

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces normes est en cours.

4.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur :

- l'évaluation à la juste valeur des paiements fondés sur des actions (note §8.2.3)
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers (note §7.1.13)

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

5. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

5.4 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrats de location simples. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

Tous les contrats sont des contrats de location simple.

5.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

5.6 Actifs financiers

Les prêts et créances

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme en équivalents de trésorerie. Ces actifs sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée le cas échéant des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

5.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti (FEFO) ».

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.9 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

5.10 Passifs financiers

Les obligations convertibles correspondent à des instruments hybrides présentant deux composantes comptabilisées séparément :

- une option de conversion en action comptabilisée en tant que dérivé passif au bilan (instrument dérivé de taux) ;
Cette option a été évaluée à sa juste valeur (hiérarchisée en niveau 3) sur la base d'un modèle de Black & Scholes en retenant des hypothèses de marché observables de volatilité, de spread et de maturité. Les variations de juste valeur sont ensuite comptabilisées en compte de résultat.
- un instrument de dette comptabilisé initialement au bilan à hauteur de la juste valeur des obligations convertibles diminué des coûts de transaction associés et après déduction de la juste valeur de l'option. Cet instrument est par la suite comptabilisé au coût amorti.

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants.

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

5.11 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

5.12 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté le cas échéant pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

5.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

5.14 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les quote-part d'avances versées au titre du contrat avec PRIMEX (cf note 7.1.12 et 8.2.2).

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20 s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, des dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des obligations convertibles.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

5.16 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

5.17 Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

5.18 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.19 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

5.20 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par zones géographiques

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Union Européenne	548	98%	266	99%
Reste du monde	9	2%	2	1%
Chiffre d'affaires	557	100%	268	100%

En 2017 et 2016, la ligne « Union Européenne » concerne les ventes en France et la ligne « Reste du monde » concerne les ventes effectuées dans les DOMTOM.

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU RESULTAT GLOBAL, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS

7.1. Notes sur le bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2015	22	22
Augmentations de l'exercice	1	1
Diminutions de l'exercice	-2	-2
Situation au 31 décembre 2016	20	20
Augmentations de l'exercice	3	3
Situation au 31 décembre 2017	23	23

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2015	-18	-18
Dotations de l'exercice	-3	-3
Diminution de l'exercice	2	2
Situation au 31 décembre 2016	-18	-18
Dotations de l'exercice	-2	-2
Situation au 31 décembre 2017	-21	-21

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2016	2	2
Au 31 décembre 2017	3	3

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total brut
Situation au 31 décembre 2015	518	95	613
Augmentations de l'exercice		23	23
Diminutions de l'exercice		-2	-2
Situation au 31 décembre 2016	518	116	634
Augmentations de l'exercice		32	32
Diminutions de l'exercice	-72	-6	-78
Situation au 31 décembre 2017	446	142	588

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2015	-211	-47	-258
Dotations de l'exercice	-80	-16	-97
Diminution de l'exercice		2	2
Situation au 31 décembre 2016	-291	-61	-352
Dotations de l'exercice	-80	-16	-96
Diminution de l'exercice	72	2	74
Situation au 31 décembre 2017	-299	-75	-374

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Total net
Au 31 décembre 2016	227	55	282
Au 31 décembre 2017	147	67	214

7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	9	6
Valeurs brutes	9	6
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	9	6

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris.

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	300	-
Valeurs brutes	300	-
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	300	-

Il s'agit des liquidités mises à disposition de l'animateur dans le cadre du contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société.

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Stocks de produits finis	24	
Stocks de marchandises	207	294
Valeurs brutes	231	294
Dépréciations	-68	-3
Valeurs nettes	163	291

Les produits finis correspondent aux lots pour les essais cliniques.

Les marchandises correspondent aux produits « Liko zam » et « Levidcen », produits commercialisés et vendus en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2017	225	111	114	-2	223
Situation au 31 décembre 2016	90	36	54	-	90

7.1.6 Crédits d'impôt et autres actifs courants

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Crédit d'impôt recherche	870	626
Crédit d'impôt compétitivité emploi	16	12
Sous-Total	886	638
Subventions à recevoir	-	169
Créances fiscales (TVA,...)	444	140
Charges constatées d'avance	104	52
Débiteurs divers	5	2
Valeurs brutes	1 439	1 002
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	1 439	1 002

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2017 correspond à celui demandé au titre de l'exercice 2017, le montant au 31 décembre 2016 à celui demandé au titre de l'exercice 2016.

7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Comptes bancaires courants	36 183	1 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 183	1 583

7.1.8 Capital social

Nombre d'actions	Actions ordinaires	actions de préférence de catégorie A	actions de préférence de catégorie B	actions de préférence de catégorie C	actions de préférence de catégorie O'	TOTAL
Situation au 31 décembre 2016	216 208	322 022	236 026	-	-	774 256
Augmentation de capital - 13 mars 2017				503 157		503 157
Conversion en actions O' - 13 mars 2017	-91 208				91 208	-
Division par cinq du nominal - 24 octobre 2017	625 000	1 610 110	1 180 130	2 515 785	456 040	6 387 065
Introduction en bourse - 6 décembre 2017	1 924 448					1 924 448
Réduction de capital - 7 décembre 2017				-308 817		-308 817
Conversion en actions ordinaires - 7 décembre 2017	5 453 248	-1 610 110	-1 180 130	-2 206 968	-456 040	-
Situation au 31 décembre 2017	8 002 696	-	-	-	-	8 002 696

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société est composé 8.002.696 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31 décembre 2016, le capital social de la Société était composé de 774 256 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les actions de préférence de catégorie A, B, C et O' disposaient d'un droit de répartition préférentielle en cas de liquidation de la Société, de cession de tout ou d'une partie substantielle de ses actifs, de cession des actions ou de la Société ou en cas de fusion-absorption de la Société. Conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts, les actions de préférence de catégorie A, B, C et O' ont été automatiquement converties en actions ordinaires lors de l'introduction en bourse sur une base d'une action de préférence pour une action ordinaire pour les actions A, B et O'. Les actions C ont été converties sur une base de 1 action de préférence C contre

0.87725 actions ordinaires. Les actions de préférence disposaient d'un droit à dividendes au même titre que les actions ordinaires.

Pour mémoire, des BSA Ratchet étaient attachés aux actions de préférence. Les BSA Ratchet 2012 et BSA Ratchet 2013 étaient exerçables par leurs titulaires à tout moment, dans l'hypothèse où avant le 28/11/2017 pour les BSA Ratchet A et avant le 19/12/2018 pour les BSA Ratchet B, la société procéderait à une ou plusieurs émissions de titres avec la valeur d'une action qui s'établirait à un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférences A ou B, soit 16,10€ par action (avant division de la valeur nominale de l'action par 5).

Les BSA Ratchet 2017 étaient exerçables par leurs titulaires à tout moment, dans l'hypothèse où avant le 09/03/2022, la société procéderait à une ou plusieurs émissions de titres avec la valeur d'une action qui s'établirait à un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférences C soit 37,7 € par action (avant division de la valeur nominal de l'action par 5).

Pour mémoire, les BSA Ratchet émis ne respectent pas la définition d'un instrument de capitaux propres et sont comptabilisés de façon séparée comme un dérivé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le principe général retenu pour la valorisation consiste à appliquer un modèle Black-Scholes à la valeur des titres de la Société permettant de simuler de manière probabiliste les produits de sortie attribués aux investisseurs à une date de Sortie donnée en fonction de l'évènement de liquidité considéré. La valorisation retenue correspond finalement à la moyenne de ces flux actualisés d'un taux de rendement sans risque.

Les principales hypothèses sont :

- taux sans risque EURIBOR 1 an égal à -0,08% au 31/12/2016
- volatilité de 60,1% au 31/12/2016
- valeur des titres retenue de 15,23 € au 31/12/2016

Sur la base de cette méthode, au 31 décembre 2016, la juste valeur des BSA Ratchet A et B était non significative.

Au 31 décembre 2017, compte tenu de la réalisation de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris pour un prix de €14,03 par action (prix post division), les BSA Ratchet A, B et C n'ont pu être exercés et sont devenus caduques.

7.1.9 Provisions

PROVISIONS (K€)	Pensions et retraites	Total
Situation au 31 décembre 2015	65	65
Dotations de l'exercice	16	16
Pertes / (Gains) actuariels	-1	-1
Situation au 31 décembre 2016	80	80
Dotations de l'exercice	21	21
Pertes / (Gains) actuariels	5	5
Situation au 31 décembre 2017	106	106
A moins d'un an au 31 décembre 2017	-	-
A plus d'un an au 31 décembre 2017	106	106

7.1.10 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élevaient à 16 k€ en 2016 et 21 k€ en 2017.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	1,49%	1,75%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 est donné ci-après :

	1er janv	impact sur le résultat			impact autres éléments résultat global	
		coût service rendus	coût financier	ss-total	écarts actuariels	31 déc
2016 - Engagement global	65	15	1	16	-1	80
2017 - Engagement global	80	19	1	21	5	106

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

Une variation d'un point du taux d'actualisation n'a aucun impact significatif sur le montant du passif au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

7.1.1.1 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2015	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2016
Emprunts bancaires	145			-51	94
Avances conditionnées	502			-390	112
Emprunt obligataire	2 661			-2 661	-
Dettes financières non courantes	3 308	-	-	-3 102	206
Emprunts bancaires	89		-90	51	50
Avances conditionnées	76			390	466
Emprunt obligataire	-			3 061	3 061
Dettes financières courantes	165	-	-90	3 502	3 578
Total	3 474	-	-90	400	3 784

Echéancement (K€)		31 décembre 2016
Inférieur à un an		3 578
Compris entre un et cinq ans		94
Supérieur à cinq ans		112
Total		3 784

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2016	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	94	500	-80	-172	342
Avances conditionnées	112				112
Dettes financières non courantes	206	500	-80	-172	454
Emprunts bancaires	50		-50	172	172
Avances conditionnées	466		-391		75
Emprunt obligataire	3 061			-3 061	-
Dettes financières courantes	3 578	-	-441	-2 889	248
Total	3 784	500	-521	-3 061	701

Echéancement (K€)		31 décembre 2017
Inférieur à un an		248
Compris entre un et cinq ans		342
Supérieur à cinq ans		112
Total		701

Emprunts bancaires

La Société a contracté au cours du premier semestre 2017 un emprunt de nominal de 500k€ auprès de la banque BNP Paribas, portant intérêt à taux fixe de 2.45% et d'une durée de 48 mois. Cet emprunt est garanti par un nantissement sur le fonds commercial de la Société. La ligne emprunt bancaire au 31 décembre 2017 est composée de 2 emprunts destinés au financement de matériel et équipement, ainsi que le fonds de roulement portant intérêt à taux fixe de 2,45% et souscrits sur 48 mois. Ces emprunts sont garantis par un nantissement sur les matériels/équipements financés.

Emprunt obligataire (Obligations convertibles OC₂₀₁₅)

Les principales caractéristiques des OC₂₀₁₅ sont résumées ci-après :

Principales caractéristiques	OC ₂₀₁₅
Nombre	25 000
Nominal	100 €
Echéance de l'emprunt	23-juil-17
Intérêt annuel fixe	15%

Le Conseil d'administration du 13 mars 2017 a constaté la conversion de ces obligations convertibles en 82 733 actions de préférence C.

Pour mémoire, les obligations convertibles correspondent à des instruments hybrides incluant deux composantes comptabilisées séparément :

- l'option de conversion en action comptabilisée en tant que dérivé passif au bilan à sa juste valeur ; il a été évalué sur la base d'une moyenne pondérée de chaque scénario de sortie (événement déclenchant la conversion), les scénarii IPO et Sortie étant évalués de manière optionnelle à partir d'un modèle Black Scholes. Lors de son émission, le 24 juillet 2015, la juste valeur du dérivé incorporé s'élevait à 31 k€. Au 31 décembre 2016, ce dérivé incorporé a été évalué à 0 k€. Les principales hypothèses entrant dans l'évaluation du dérivé sont les suivantes :

Principales hypothèses	IPO	Sortie
Valeur du sous-jacent	10,72 €	16,10 €
Volatilité	56,30%	56,30%
Taux d'actualisation	0,10%	0,10%
Probabilité du scénario de conversion	33%	Entre 33% et 25%

- l'instrument de dette comptabilisé initialement au bilan à hauteur de la juste valeur des obligations convertibles de 2 500 K€ moins les coûts de transaction associés et après déduction de la juste valeur de l'option ; puis au coût amorti.

Avances Remboursables

Les avances conditionnées font l'objet de contrats avec Bpifrance Financement (ex-OSEO). La Société bénéficie de 2 contrats d'avances remboursables.

Les principaux termes des avances remboursables sont présentés ci-après :

FORMS4KIDS

Cette aide accordée par Bpifrance Financement (ex-Oseo) d'un montant de 220 k€, ne portant pas intérêt, est relative au financement du développement de formulations et de dispositifs médicaux adaptés à la problématique pédiatrique.

Le montant de la dette résiduelle liée à cette avance remboursable s'élève à 76 k€ au 31 décembre 2017 et correspond à la différence entre les sommes encaissées par la Société soit 101 k€ et le remboursement partiel de cette avance conditionnée soit 25 k€.

La société a constaté l'échec du projet en août 2015 et attend que Bpifrance Financement (ex-OSEO) prononce officiellement le constat d'échec commercial du programme. Une fois l'échec officiellement constatée, l'avance remboursable deviendra une subvention acquise.

TOUPI

Cette aide d'un montant maximal de 3 445 k€ concerne le projet TOUPI et représente 50 % des dépenses hors taxes de Développement Expérimental.

Le projet TOUPI, projet ayant pour objectif de développer des traitements hors hôpital pour les situations d'urgences pédiatriques suivantes : les crises convulsives (épileptiques et non-épileptiques), le choc anaphylactique et la migraine.

Le montant de la dette résiduelle liée à cette avance remboursable s'élève à 111k€ au 31 décembre 2017 et de 502 k€ au 31 décembre 2016 et correspond aux sommes encaissés.

La Société a remboursé en mai 2017, le trop-perçu de 391 k€ d'avances remboursables (sur un total de 502 k€ au 31 décembre 2016) et de 111 k€ de subvention (soit l'intégralité du montant au 31 décembre 2016). Il reste à ce jour 111 k€ d'avance remboursable, pour laquelle aucune décision n'a été prise par Bpifrance Financement en 2017. Le 2 mars 2018, Bpifrance Financement a constaté l'échec du programme, et l'avance remboursable a été transformée en subvention.

Il a été considéré à ce stade que la société ne sera amenée à rembourser que le montant nominal de l'avance reçue car une demande d'arrêt du projet a été faite à Bpifrance Financement en octobre 2016.

7.1.12 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes sociales	667	401
Dettes fiscales	31	25
Avances et acomptes reçus	2 000	2 000
Autres créditeurs	204	
Sous-Total	2 901	2 426
Dettes fournisseurs	1 314	911
Produits constatés d'avance		1 206
TOTAL	4 215	4 543

Echéancement (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Inférieur à un an	4 215	4 543
Supérieur à un an		
TOTAL	4 215	4 543

Au 31 décembre 2017 tout comme au 31 décembre 2016, les avances et acomptes reçus et les produits constatés d'avance sont liés au contrat PRIMEX signé le 12 février 2016.

Il s'agit d'un accord de cession d'actifs relatifs au produit ADV6209 en anesthésiologie pédiatrique à la société suisse PRIMEX. Le contrat prévoit un versement initial de 4M€ intervenu en 2016, des versements complémentaires futurs conditionnés à l'atteinte de certains milestones ainsi que des royalties sur la base d'un pourcentage des ventes futures.

Le versement de 4 M€ correspond à :

- Pour 2M€ à un financement par Primex de travaux que la Société a réalisés pour obtenir la première notification positive en vue de l'obtention d'une AMM du produit ADV6209. Le produit comptabilisé à ce titre a été reconnu prorata temporis du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2017 correspondant à la durée de réalisation des travaux devant conduire à l'obtention de la première notification positive. 909 k€ ont donc été reconnus en produit en 2016 et 1091K€ en 2017. Le solde non reconnu de 1091 k€ au 31 décembre 2016 et de 0 k€ au 31 décembre 2017 est présenté en produits constatés d'avance.
- Un « success fee » de 2M€ en cas d'obtention de la première notification positive. Ces 2 M€ déjà encaissés par la Société sont présentés en autres passifs courants. Si l'obtention de la première notification positive n'est pas obtenue avant le 31 décembre 2017, Primex a la possibilité d'arrêter le contrat ou de poursuivre pour une année supplémentaire. Dans le cas d'un arrêt du contrat, Primex rend le produit ADV6209 à Advicenne, contre le remboursement de 2M€.

Au 31 décembre 2017, la première notification positive en vue d'obtention d'une AMM, n'a pas été délivrée. Primex n'a pas souhaité mettre fin au contrat et a décidé de poursuivre le contrat pour une année supplémentaire.

7.1.13 Instruments financiers

En K€	Catégories	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	9	9	6	6
Clients et autres débiteurs	A	223	223	90	90
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	-	-	-	-
Total		232	232	96	96
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	C	702	702	3 784	3 784
Fournisseurs et autres débiteurs	C	1 314	1 314	911	911
Total		2 016	2 016	4 695	4 695

A - Prêts et créances

B - Actifs en juste valeur par le résultat

C - Passifs évalués au coût amorti

D - Passifs évalués en juste valeur par le résultat

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur.

L'emprunt obligataire, figurant au passifs financiers pour un montant de 3 061 k€ au 31 décembre 2016, a été converti en mars 2017 (cf note 2.1).

8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net	-6 048	-3 574
Amortissements et provisions	186	102
Paiement fondé sur des actions	822	92
Autres produits et charges calculés	-62	12
Coût de l'endettement financier net	69	407
Capacité d'autofinancement	-5 032	-2 961
Incidence de la variation des stocks	129	-116
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	-569	-287
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-328	3 431
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-5 801	67
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35	-24
Acquisition d'actifs financiers	-303	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-338	-24
Augmentation de capital	40 830	-
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	500	-
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-521	-90
Intérêts reçus (versés)	-69	-6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	40 739	-95
Variation de la trésorerie	34 600	-52
Trésorerie d'ouverture	1 583	1 635
Trésorerie de clôture	36 183	1 583

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 se sont élevés à respectivement -5 801 k€ et 67 k€. L'impact positif en 2016 est lié au paiement d'étape reçu de Primex Pharmaceuticals, dans le cadre du contrat de cession d'actifs relatifs à ADV6209.

Le flux de trésorerie lié au financement s'explique par les opérations sur le capital ainsi que l'introduction en bourse tels que précisés dans la note - 2.1 « Faits marquants de l'exercice 2017 ».

8.2. Notes sur le compte de résultat

8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Ventes de marchandises Union Européenne	548	98%	266	99%
Ventes de marchandises reste du monde	9	2%	2	1%
Chiffre d'affaires	557	100%	268	100%

Les ventes de marchandises concernent principalement deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (autorisation temporaire d'utilisation).

Au 31 décembre 2017 et 2016, la ligne « Union Européenne » concerne les ventes en France et la ligne « reste du monde » concerne les ventes effectuées dans les DOMTOM.

8.2.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Crédit Impôt Recherche	861	43%	626	39%
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	16	1%	12	1%
Redevances	1 091	54%	909	56%
Subventions	4	0%	78	5%
Autres produits	42	2%	-	0%
Autres produits de l'activité	2 015	100%	1 625	100%

Les autres produits ont principalement été générés par le contrat PRIMEX (cf note 7.1.12), le crédit impôt recherche et les subventions.

Les subventions se ventilent comme suit :

Subventions (K€)	Montant total de la subvention	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
		Cash reçu sur la période	Avancement du projet à date	Produits comptabilisés	Engagement de dépenses à la clôture	Cash reçu sur la période	Avancement du projet à date	Produits comptabilisés	Engagement de dépenses à la clôture
KIEKIDS	1 127	-	100%	-	-	-	100%	80	-
TOUPI	158	-	100%	4	-	-	100%	-2	-
Subventions	1 286	-		4	-	-		78	-

8.2.3 Détails des charges par nature

31 décembre 2017 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 039	843	442	3 324
Dotations nettes aux amortissements	87	1	9	97
Autre couts externes	2 830	651	1 330	4 811
Total	4 956	1 495	1 781	8 232

31 décembre 2016 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 166	427	268	1 861
Dotations nettes aux amortissements	80	-	19	99
Autre couts externes	2 071	244	687	3 002
Achats consommés	3 317	671	974	4 963

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 822 k€ et 92 k€ euros au titre de 2017 et de 2016 respectivement.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Le changement des termes des BSPCE donnant droit à des actions de préférences O' plutôt que des actions de préférence O a généré une charge supplémentaire de 252K€. La société a donc fait procéder à une évaluation de la juste valeur des instruments modifiés avant (sur base des termes originaux) et après modifications, en date du 9 mars 2017, date de l'assemblée générale ayant modifié les termes des BSPCE. La différence entre les justes valeurs des différents instruments avant / après modification est comptabilisée en charge sur la période résiduelle d'acquisition des droits.

Notons qu'il a été procédé à de nouvelles attributions de BSPCE au cours de 2017 : 72.000 BSPCE et 35.000 BSPCE conditionnées à une introduction en bourse (IPO) et à une fourchette de prix de l'action lors de l'IPO. Le nombre maximal d'actions pouvant être souscrit pour ces derniers bons s'élève à 100.000 au 31 décembre 2017.

La juste valeur des bons attribués a été évaluée par un expert indépendant selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2008		BSA 2008		BSPCE 2011 - pool 2		BSA 2011		BSPCE 2011 EIs		ESPCE 2013/1		BSA 2013		ESPCE 2013/1 - part 2		BSPCE 2017 - Pool 1		BSPCE 2017 - Pool 2		TOTAL		
	10 ans	7 ans	10 ans	7 ans	7 ans	5 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans				
Maturité	10 ans	7 ans	10 ans	7 ans	7 ans	5 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans			
Boxx EUR Non financier AAA	4,29%	1,62%	4,29%	1,62%	1,62%	2,73%	1,62%	1,62%	2,73%	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	0,79%	1,23%	1,23%	1,23%			
Volatilité	72,39%	61,26%	72,39%	61,26%	61,26%	70,71%	61,26%	61,26%	70,71%	61,26%	61,26%	61,26%	61,26%	61,26%	61,26%	61,26%	61,26%	62,36%	60,80%	60,80%			
Dividendes attendus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Prix du sous-jacent	10 €	10,72 €	10 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	10,72 €	37,70 €	37,70 €	37,70 €			
Prix d'exercice	10 €	16,10 €	10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	37,70 €	37,70 €	37,70 €			
Juste valeur de l'option	7,07 €	3,65 €	7,07 €	3,65 €	3,65 €	5,09 €	3,65 €	3,65 €	5,09 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	15,90 €	12,56 €	12,56 €				
Charge IFRS 2 - salariés au 31/12/2016																						43,2 k€	
Charge IFRS 2 - dirigeants au 31/12/2016																							48,4 k€
Charge IFRS 2 - salariés au 31/12/2017	7,8 k€	33,6 k€	13,0 k€	33,6 k€	19,0 k€	9,7 k€	14,5 k€	19,0 k€	9,7 k€	14,5 k€	24 k€	23,0 k€	14,5 k€	23,0 k€	73,5 k€	62,8 k€	73,5 k€	62,8 k€	62,8 k€			280,9 k€	
Charge IFRS 2 - dirigeants au 31/12/2017	16,2 k€	34,0 k€	-	34,0 k€	-	34,6 k€	33,3 k€	-	34,6 k€	-	33,3 k€	12,4 k€	-	12,4 k€	220,4 k€	188,2 k€	220,4 k€	188,2 k€	188,2 k€			641,1 k€	

8.2.4 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Gain de change	5	1
Perte de change	-7	-0
Autres produits / (charges) financiers	-3	1
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-11	-6
Intérêts des obligations convertibles	-58	-400
Autres charges financières	-	-1
Charges financières	-69	-407
Résultat financier	-72	-406

8.2.5 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts exigibles		
Impôts différés		
Charge d'impôt	-	-

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net	-6 048	-3 574
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat avant impôt	-6 048	-3 574
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Produit d'impôt théorique	2 016	1 191
Déficit de l'exercice non activé	-2 724	-2 878
Crédits d'impôts	292	213
Effet d'impôt sur retraitement de la production immobilisée	-	1 542
Effet d'impôt sur les frais d'IPO imputés sur la prime d'émission	692	
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS 2	-274	-31
Autres	-3	-37
Charge nette d'impôt	-0	0

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 26,2 M€ au 31 décembre 2017 (18,1 M€ au 31 décembre 2016). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

8.2.6 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en K€)	-6 048	-3 574
Nombres d'actions ordinaires	8 002 696	1 081 040
Nombres d'actions de préférences	-	2 790 240
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 008 161	1 081 040
Nombre moyen pondéré d'actions de préférences	-	2 790 240
Résultat en euros par action ordinaire	-1,01	-0,92
Résultat en euros par action de préférence	N/A	-0,92
Résultat en euros par action	-1,01	-0,92

8.2.7 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes de la Société est la suivante par nature et par partie liée :

Contrat de consulting agreement avec la société Brunner Naga Life Science Consulting

Partie liée : Madame Françoise Brunner-Ferber, administratrice et Présidente de la société Naga Life Science Consulting

Modalités : 0 k€ de charges comptabilisées en 2017 (31,7 k€ en 2016)

Objet : activité de recherche pour le projet Kiekids – programme européen FP7

8.2.8 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 31 décembre 2017	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2016	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions
Rémunération du président directeur général et des directeur généraux délégués	1 125 953	576 465	549 488	462 277	413 090	49 187

8.2.9 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (K€)				
Hors Taxe				
Audit				
Commissariat aux comptes	96	31%	53	100%
Services autres que la certification des comptes	213	69%	-	0%
Honoraires commissaires aux comptes	309	100%	53	100%

8.2.10 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Cadres	19	14
Employés	1	1
Effectifs moyens	20	15

9 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Engagements donnés		
Nantissements de fonds de commerce	691	431
Bail commercial	61	45
Engagements donnés	752	476
Engagements reçus	-	-
Engagements nets	752	476

10 RISQUES

10.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de dépenses par emprunts, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme. Cependant, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts du fait de l'existence de covenants.

La Société estimée par ailleurs ne pas être exposée à un risque de liquidité compte tenu des augmentations de capital intervenues pendant l'exercice 2017 et de la trésorerie disponible au 31 décembre 2017.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2017	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	172	342	-	514
Avance conditionnées	76		111	187
Dettes fiscales et sociales	697	-	-	697
Avances et acomptes reçus	2 000			2 000
Dettes Fournisseurs	1 314			1 314
Autres créditeurs	-			-
TOTAL	4 259	342	111	4 712

Au 31 décembre 2016	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	53	95	-	148
Avance conditionnées	390		112	502
Emprunt obligataire *	3 061	-	-	3 061
Dettes fiscales et sociales	426	-	-	426
Avances et acomptes reçus	2 000	-	-	2 000
Dettes Fournisseurs	911			911
Autres créditeurs	-			-
TOTAL	6 841	95	112	7 048

* L'emprunt obligataire a été converti en actions de préférence C sur l'exercice 2017 (cf note 2.1)

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

10.3 Risque de change

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.